

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai à 18h15, le Conseil Municipal, exceptionnellement, en raison de l'épidémie de COVID 19, s'est réuni à la salle polyvalente de Foucherans, 7 rue des Anciennes Forges, sous la présidence de Madame Christine RIOTTE, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
19	14	19

Présents : Jean-Michel COMTE - Jean-Luc CROISERAT – Frédéric FUMEY - Nathalie GOUHOT – Sophie GOYET - Jean-Claude HALBOUT – Jean-Michel LEBRUN - Pascal MOINE – Monique PROST – Christine RIOTTE - David TETU – Sylvie TISSIER – Florian VIDINGNI - Linda VULETIC

Vote		
Pour	Contre	Abstention(s)
19	0	0

Excusées : Julie CLERGET (procuration à Christine RIOTTE)
Emilie GONZALES (procuration à David TETU)
Sandrine HOG (procuration à Linda VULETIC)
Marie-Aude NIEL (procuration à Jean-Luc CROISERAT)
Romain VULETIC (procuration à Linda VULETIC)

Date de convocation :

19 mai 2021

Date d'affichage :

2 juin 2021

Secrétaire de séance : Sophie GOYET

D4 26052021 – Tarifs salle polyvalente 2021/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les tarifs suivants, pour 2021 et 2022 :

Grande salle avec cuisine

Désignation	Foucherans	Extérieur	Forfait déchets (Foucherans et extérieur)
Week-end	200 €	400 €	25 €
Journée (avec repas le midi uniquement)	140 €	280 €	25 €
Arbres de Noël, réunions, assemblées générales, animations culturelles (sans vaisselle)		150 €	
Départ en retraite, noces d'or et anniversaire mariage 55-60-65-70-75-80, anniversaire 90 ans et plus	Gratuit		
Jour supplémentaire (à partir du 3 ^{ème})	gratuit	80 €	
Cautions	500 €	500 €	
Forfait nettoyage salle (hors vaisselle) en option	75 €	75 €	

.../...

.../...

Grande salle seule (sans repas)

Désignation	Foucherans	Extérieur
Journée 8 h à 22 h	100 €	150 €
Demi-journée 8 h à 13 h ou 14 h à 22 h	70 €	110 €
Cautiion	500 €	500 €

Salle de réunion (sans repas)

Désignation	Foucherans
Journée 8 h à 22 h	Gratuit
Demi-journée 8 h à 13 h ou 14 h à 22 h	Gratuit
Cautiion	500 €

- Autres conditions :

1 – Lors de la réservation de la salle des fêtes, le locataire versera des arrhes correspondant à la moitié du montant de la location, le solde sera versé après la location.

2- Le chèque de caution sera donné lors de la remise des clés.

3- Les associations locales bénéficient d'une gratuité annuelle de la salle polyvalente ou de la salle des fêtes mais facturation du forfait déchets à 25 €.

4 – En cas de location à la journée en week-end :

- Le samedi : la salle doit être libérée et nettoyée pour le dimanche au plus tard à 9 h. Un élu récupérera la clef et s'assurera de la propreté à cette heure,
- Le dimanche : la clef sera remise par un élu à 9 h.

5 – Pas de location pour deux repas à deux locataires différents le même week-end.

6- Les deux salles ne seront pas louées simultanément.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine RIOTTE

